



BROCHURE COMMERCIALE

PHOENIX MÉMOIRE BOUYGUES



➔ **TITRES DE CRÉANCE** de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾.

➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 06 juillet 2017 au 20 juillet 2017 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Phoenix Mémoire Bouygues » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 20 juillet 2017, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

➔ **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 2 ans (hors remboursement automatique anticipé).

En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.

➔ **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.

➔ **ISIN** : XS1603315695

➔ **PRODUIT ÉMIS PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL⁽²⁾**, Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs International.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ Goldman Sachs International : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure, le 07 juillet 2017. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « Phoenix Mémoire Bouygues » soit 1 000 euros. Le Taux de Rendement Actuariel est Brut sans prise en compte de frais éventuels ou de la fiscalité. En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, le Taux de Rendement Actuariel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Actuariel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans « Phoenix Mémoire Bouygues », vous êtes exposé pour une durée de 1 à 4 semestres à l'évolution des marchés actions de la zone euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'action Bouygues (code Bloomberg : EN FP Equity, ISIN : FR0000120503)

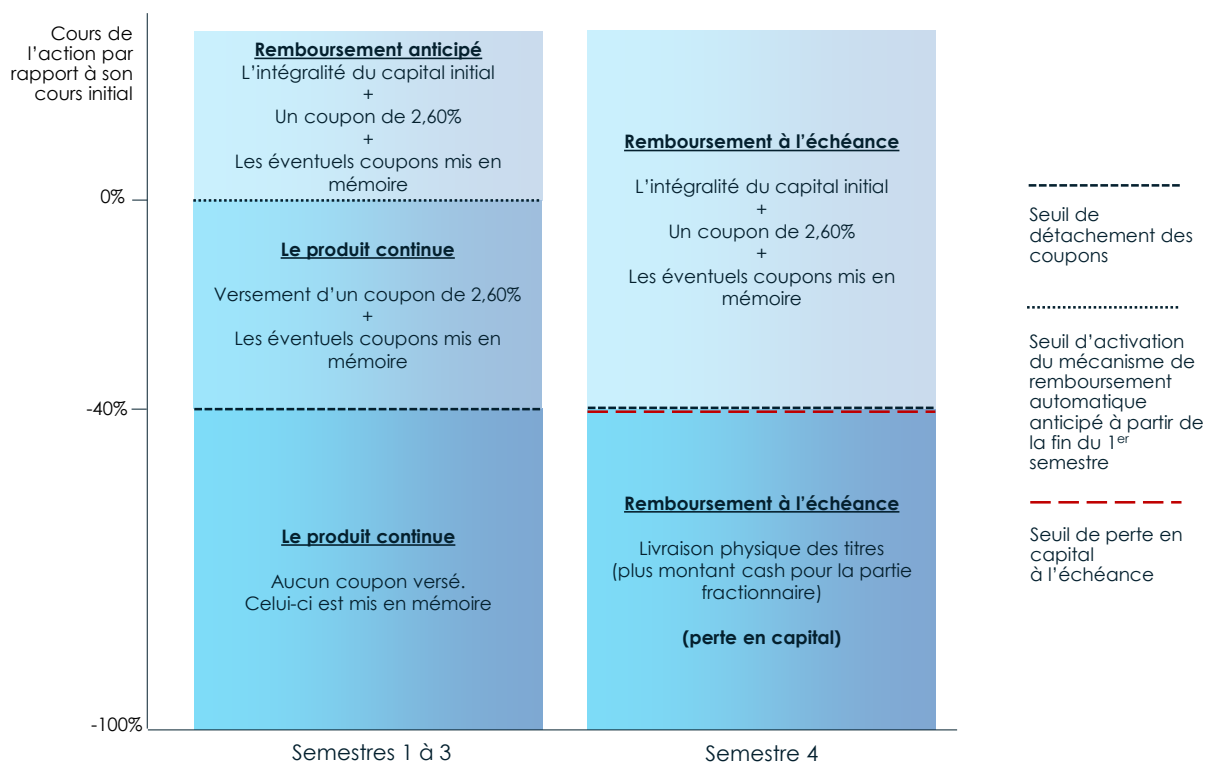
... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action Bouygues si la performance de celle-ci enregistre à la date de constatation finale une baisse de plus de 40% par rapport à son cours initial.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de la fin du 1^{er} semestre et jusqu'à la fin du 3^{ème} semestre si à une date de constatation semestrielle, la performance de l'action Bouygues est positive ou nulle par rapport à son cours initial.

... avec un objectif de coupon fixe plafonné à 2,60% par semestre (soit 5,20% par an) si, à une date de constatation semestrielle, la performance de l'action Bouygues est supérieure ou égale à -40% par rapport à son cours initial.

Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si la performance de l'action n'enregistre pas de baisse de plus de 40% par rapport à son cours initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Actuariel Brut Maximum de 5,20%⁽¹⁾)

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Taux de Rendement Actuariel (TRA) brut hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours des actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

COURS INITIAL DE L'ACTION

Cours de clôture de l'action Bouygues le 06 juillet 2017, soit : 36,615 euros

MÉCANISME DE PAIEMENT DES COUPONS

À chaque date de constatation semestrielle, on compare le cours de clôture de l'action à son cours initial :

Cas favorable : Si la performance de l'action est supérieure ou égale à -40% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, à la date de paiement de coupon correspondante⁽¹⁾:

Un coupon de 2,60%
+
Les éventuels coupons mis en mémoire

Cas défavorable : Si la performance de l'action est strictement inférieure à -40% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, à la date de paiement de coupon correspondante⁽¹⁾:

Aucun coupon, celui-ci est mis en mémoire

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Chaque date de constatation semestrielle (à partir de la fin du 1^{er} semestre et jusqu'à la fin du 3^{ème} semestre)⁽¹⁾, on observe le cours de clôture de l'action :

Si la performance de l'action, à une date de constatation semestrielle, est positive ou nulle par rapport à son cours initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement automatique anticipé correspondante⁽¹⁾:

L'intégralité du capital initial
+
Un coupon de 2,60%
+
Les éventuels coupons mis en mémoire

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 08 juillet 2019, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable, on compare le cours de clôture de l'action à son cours initial :

Cas favorable : Si la performance finale de l'action est supérieure ou égale à -40% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, le 22 juillet 2019⁽¹⁾:

L'intégralité du capital initial
+
Un coupon de 2,60%
+
Les éventuels coupons mis en mémoire

Cas défavorable : Si la performance finale de l'action est strictement inférieure à -40% par rapport à son cours initial, l'investisseur reçoit, le 22 juillet 2019⁽¹⁾:

La livraison physique des titres (plus un montant cash pour la partie fractionnaire)

(L'investisseur subit alors une perte en capital égale à la baisse enregistrée par l'action⁽²⁾)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Taux de Rendement Actuariel (TRA) brut hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours des actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- **Chaque semestre, l'investisseur peut recevoir un coupon de 2,60% dès lors que la performance de l'action est supérieure ou égale à -40% par rapport à son cours initial. Sinon le coupon est mis en mémoire.**
- À l'issue des semestres 1 à 3, si à l'une des dates de constatation semestrielle, la performance de l'action est positive ou nulle par rapport à son cours initial, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial majorée d'un coupon semestriel de 2,60% et des éventuels coupons mis en mémoire.
- Sinon, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, et si, à la date de constatation finale, la performance de l'action est supérieure ou égale à -40% par rapport à son cours initial, l'investisseur récupère l'intégralité du capital initialement investi. Le capital n'est donc exposé à un risque de perte à l'échéance **que si la performance finale de l'action est strictement inférieure à -40% par rapport à son cours initial.**

INCONVÉNIENTS

- « Phoenix Mémoire Bouygues » présente **un risque de perte du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la date de constatation finale, l'action enregistre une baisse supérieure à 40% par rapport à son cours initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur (Goldman Sachs International).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 4 semestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2,60% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Actuariel Brut Maximum de 5,20%⁽¹⁾).
- Le rendement de « Phoenix Mémoire Bouygues » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'action autour du seuil de -40% par rapport à son cours initial.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

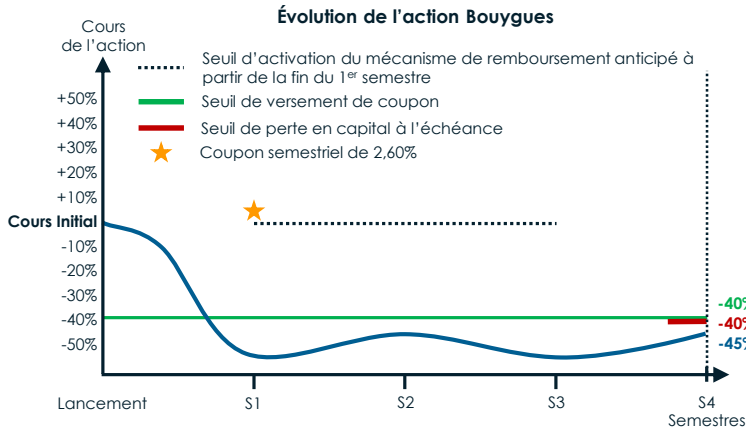
- **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur du produit. En conséquence, l'insolvabilité de l'émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir à une perte en capital.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner une perte en capital.
- **Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

⁽¹⁾Taux de Rendement Actuariel (TRA) brut hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours des actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale, la performance de l'action est strictement inférieure à -40% par rapport à son cours initial



En fin du semestre 1, la performance de l'action est négative mais supérieure à -40% par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé mais le produit verse un coupon de 2,60% au titre du semestre écoulé.

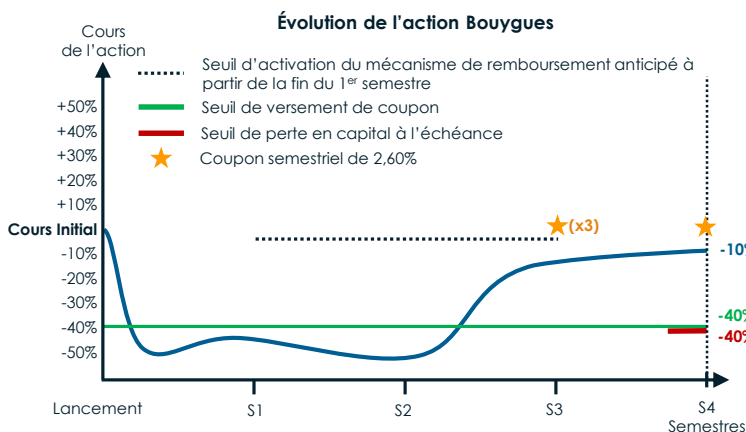
En fin de semestre 2 à 3, la performance de l'action est inférieure à -40% par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon, ils sont mémorisés.

À la date de constatation finale, l'action enregistre une performance inférieure à -40% par rapport à son cours initial (-45% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de la baisse enregistrée par l'action, soit 55% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel Brut de -24,64%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Actuariel Brut de -25,78%⁽¹⁾, pour un investissement direct dans l'action.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale, la performance de l'action est strictement négative mais supérieure ou égale à -40% par rapport à son cours initial



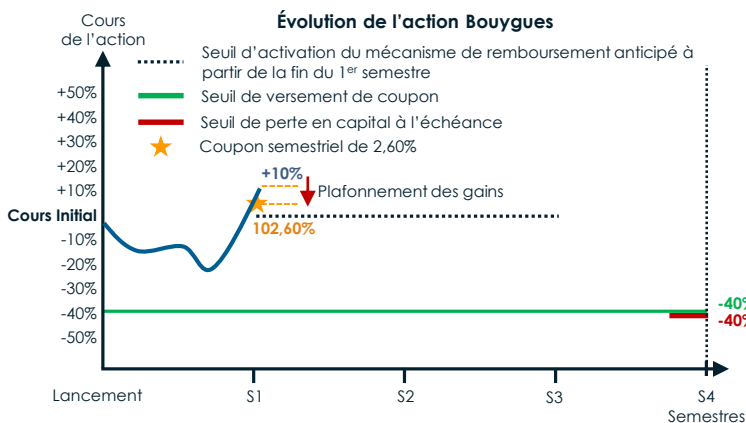
En fin de semestre 1 et 2, la performance de l'action est négative et inférieure à -40% par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon, ils sont mémorisés.

En fin du semestre 3, la performance de l'action est négative mais supérieure à -40% par rapport à son cours initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé mais le produit verse un coupon de 2,60% au titre du semestre ainsi que les 2 coupons mis en mémoire au préalable.

À la date de constatation finale, l'action enregistre une performance négative mais supérieure à -40% par rapport à son cours initial (-10% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initialement investi ainsi qu'un coupon de 2,60% au titre du semestre écoulé.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel Brut de 5,15%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Actuariel Brut de -5,12%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'action, du fait du mécanisme de remboursement de « Phoenix Mémoire Bouygues ».

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de remboursement automatique anticipé, la performance de l'action est positive ou nulle par rapport à son cours initial



Dès la fin du semestre 1, à la date de constatation correspondante, la performance de l'action est positive par rapport à son cours initial (+15% dans cet exemple).

Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial ainsi qu'un coupon de 2,60% au titre du semestre écoulé.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Actuariel Brut de 5,20%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Actuariel Brut de 20,57%⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'action, du fait du mécanisme de **plafonnement des gains à 2,60% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « PHOENIX MÉMOIRE BOUYGUES » À L'ÉCHÉANCE EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DE LA PERFORMANCE DE L'ACTION AUTOUR DU SEUIL DE -40% PAR RAPPORT À SON COURS INITIAL.

⁽¹⁾ TRA hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours des actions, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

ZOOM SUR L'ACTION

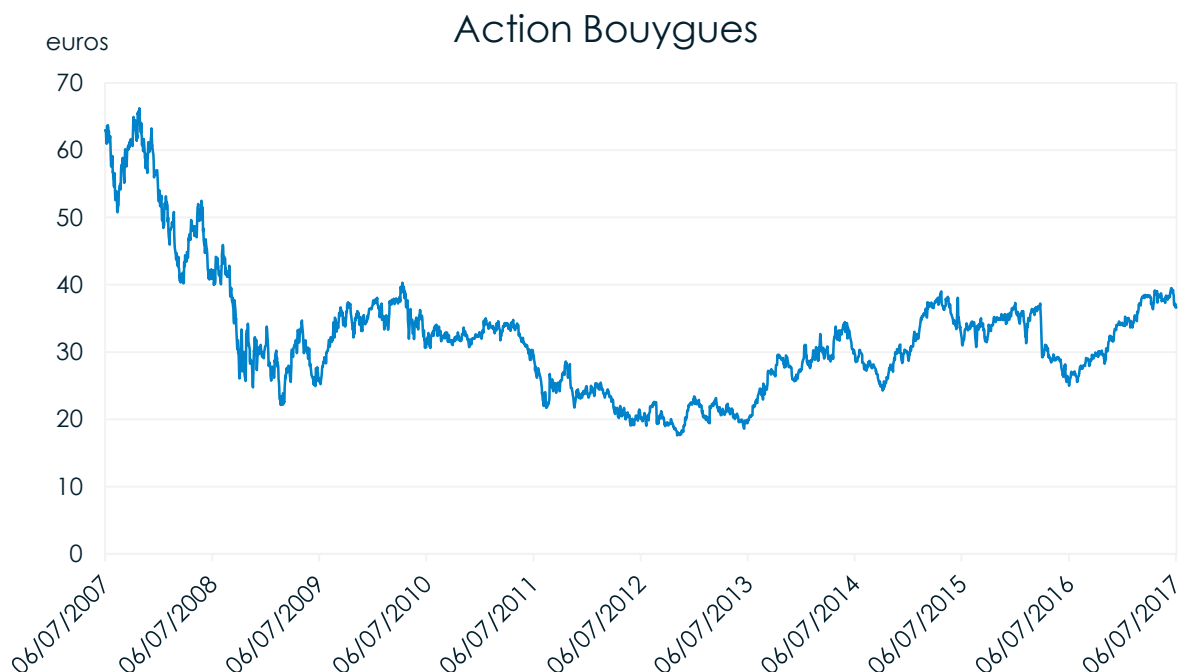
Bouygues S.A. offre des services dans la construction (génie civil, maîtrise d'ouvrage, etc), l'immobilier (projets résidentiels, commerciaux et de bureaux) et la téléphonie mobile. Elle produit aussi des programmes de télévision et des films et gère des services aux collectivités (production d'électricité, distribution d'eau et collecte des déchets).

Date de création de l'entreprise	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Notation Fitch
1952	Construction Immobilier Télécommunication	BBB+	Baa1	N/R

CA 2016 (en M€)	CA 2015 (en M€)	Résultat net 2016 (en M€)	Résultat net 2015 (en M€)	Dette Nette 2016 (en M€)	Capitaux Propres (en M€)
31 768	32 248	732	403	25 434	9 420

Source : Bloomberg le 07 juillet 2017

EVOLUTION DE L'ACTION ENTRE LE 06 JUILLET 2007 ET LE 07 JUILLET 2017



Performances au 07/07/2017	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Action Bouygues	+45,39%	+23,95%	+82,95%	-41,82%

Source : Bloomberg le 07 juillet 2017

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance (Note) de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Goldman Sachs International, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action.
ÉMETTEUR	Goldman Sachs International ⁽¹⁾
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	Bouygues (code Bloomberg : EN FP Equity, ISIN : FR0000120503)
DEVISE	Euro
VALEUR NOMINALE	1 000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur nominale
DATE D'ÉMISSION	20/07/2017
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 06/07/2017 au 20/07/2017 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Phoenix Mémoire Bouygues » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 20/07/2017, ce dont vous serez informé, le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance
PRIX D'ACHAT	100%
DATE DE CONSTATATION INITIALE	06/07/2017
DATE DE CONSTATATION FINALE	08/07/2019
DATE D'ÉCHÉANCE	22/07/2019 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
DATE DE CONSTATATION SEMESTRIELLE	08/01/2018, 06/07/2018, 07/01/2019, 08/07/2019
DATES DE PAIEMENT ÉVENTUEL DES COUPONS	22/01/2018, 20/07/2018, 21/01/2019, 22/07/2019.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ÉVENTUEL	22/01/2018, 20/07/2018, 21/01/2019.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	100% du cours de clôture de l'action le 06/07/2017.
BARRIÈRE DE VERSEMENT DES COUPONS	60% du cours de clôture de l'action le 06/07/2017.
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	60% du cours de clôture de l'action le 06/07/2017.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Goldman Sachs International paiera aux distributeurs une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,05% TTC du montant de l'émission. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE	Non. Placement privé uniquement.
MARCHÉ SECONDAIRE	Goldman Sachs International s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00% ⁽²⁾ .
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts ⁽²⁾ .
CODE ISIN	XS1603315695

⁽¹⁾ Goldman Sachs International : Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure, le 07 juillet 2017. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

⁽²⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENTS

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir à une perte en capital.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Disponibilité du Prospectus : Le produit « Phoenix Mémoire Bouygues » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms) se rattachant au prospectus de base (en date du 16 novembre 2016), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International <http://www.goldmansachs-bourse.fr/>.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régie par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale).

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA DIRECTIVE) : à compter du 1er janvier 2016, l'autorité de résolution compétente pourra réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte totale ou partielle du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute référence dans l'acte de garantie à des sommes ou des montants payables par l'Émetteur devra être une référence à des sommes et/ou des montants réduits ou modifiés, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Aucune assurance n'est donnée sur l'existence d'un marché secondaire de l'Instrument Financier. Dans les conditions normales de marché déterminées à sa discrétion, Goldman Sachs International (arrangeur de l'opération) pourra racheter l'Instrument Financier à un prix qu'il aura déterminé en fonction des paramètres de marché du moment, avec une fourchette de prix achat/vente de 1,00 %, dans la limite d'un montant total de 5 millions d'euros par jour. L'exécution de cet engagement sera sous réserve notamment (i) de conditions normales de marché, (ii) de l'absence d'événements perturbateurs (incluant de façon non limitative les événements affectant le sous-jacent et le refinancement de l'Émetteur) et (iii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International ou de l'un de ses affiliés. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Goldman Sachs International peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Goldman Sachs International liés à ce rachat. Goldman Sachs International et ses affiliés ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 (« U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

INFORMATION SUR LES DONNÉES ET/OU CHIFFRES PROVENANT DE SOURCES EXTERNES : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

DONNÉES DE MARCHÉ : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.